

# LE TRAVAIL AFFRANCHI.

BUREAUX : RUE DES SAINTS-PERES, 16.

Ce Journal paraît tous les Dimanches. — Les manuscrits ne sont pas rendus.

PARIS, un an, 5 fr. — Six mois, 3 fr. 50. — Trois mois, 4 fr. 50. DÉPARTEMENTS, un an, 7 fr. — Six mois, 3 fr. 50. — (Affranchir).

Les bureaux sont ouverts tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Nous nous empressons de répondre aux désirs d'un grand nombre d'ouvriers et de mettre notre journal à la portée de tous.

Désormais, les ouvriers de Paris et de la banlieue pourront s'abonner au *Travail affranchi* pour un mois, à raison de 50 et de 60 centimes. Ils recevront le journal à domicile.

**SOMMAIRE :** Production à bon marché. Il faut réduire l'intérêt du capital et non pas abaisser les salaires. — Le droit au travail peut être réalisé. Améliorations agricoles. Expérience et résultats. — M. de Girardin et le droit au travail. — Rigueurs de la justice. — Prospérité des pays monarchiques. — Exposition des doctrines de M. Proudhon (suite). — Equilibre de population. Système de M. Doubleday et des jésuites du Paraguay. — Courrier de la semaine. — Nouvelles des associations.

## PRODUCTION A BON MARCHÉ.

*Il faut réduire le taux de l'intérêt et non pas abaisser les salaires.*

La France, disent les statisticiens, ne produit pas assez de blé, assez de vin, assez de viande, assez de légumes, etc. pour suffire aux besoins de la population. Il faut augmenter la production territoriale, perfectionner nos procédés de culture, porter au maximum la fécondité de nos terres, défricher les landes, assainir les marais, mettre des capitaux à la disposition des propriétaires et des cultivateurs.

La France ne produit pas assez d'étoffes pour vêtir tous ceux qui sont nus ou qui portent des haillons. Il faut développer l'industrie manufacturière.

La France produit trop, répondent certains économistes. Les cultivateurs ne trouvent pas à vendre leurs denrées, les manufacturiers manquent de débouchés et attendent en vain des consommateurs. Que parlez-vous de produire encore davantage ?

Les uns et les autres ont raison, mais raison en partie seulement.

La France ne produit pas assez, eu égard aux besoins de la population.

La France produit trop, eu égard aux moyens, aux revenus des consommateurs.

Il faut, donc augmenter à la fois la production agricole et la production manufacturière ; il faut surtout élargir les débouchés, activer la consommation, en donnant à tous nos compatriotes le moyen d'acheter et de payer les produits de l'agriculture et les produits de l'industrie.

Pour donner essor à la consommation, il faut mettre les produits à la portée de tous, réduire les frais de production ; il faut, en outre, augmenter les revenus de la grande majorité des consommateurs.

Les industriels ont compris depuis longtemps que le débit s'étendait en raison du bon marché et ils se sont efforcés de réduire les salaires, de généraliser l'emploi des machines, en un mot, de réaliser des économies de travail et de main-d'œuvre.

Mais tout ce qui tend à diminuer les revenus des classes laborieuses tend forcément à restreindre la consommation. C'était poursuivre un but impossible et tourner dans un cercle vicieux.

Si l'on veut produire à bon marché sans diminuer en rien la consommation, il faut faire des économies de frais, sans doute, mais des économies qui n'appauvrissent pas le peuple des consommateurs ; il faut réduire *l'intérêt du capital* et non pas *les salaires du travail* ; il faut supprimer les rouages inutiles, les intermédiaires dispendieux, simplifier le commerce, il faut donner aux ouvriers sans emploi du travail, afin qu'ils puissent devenir consommateurs.

« Le taux de l'intérêt, dit Ad. Smith, et le taux des profits tendent, beaucoup plus que le taux des salaires, à faire monter le prix des produits. Si, par exemple, dans la fabrique des toiles, le salaire des divers ouvriers venait à hausser de deux deniers par jour, il deviendrait nécessaire d'élever le prix d'une pièce de toile seulement d'autant de fois deux deniers qu'il y aurait eu d'ouvriers employés à la confectionner, en multipliant le nombre des ouvriers par le nombre des journées pendant lesquelles ils auraient été ainsi employés. Dans chacun des différents degrés de main-d'œuvre que subirait la marchandise, cette partie de son prix, qui se résout en salaires, hausserait seulement dans la proportion arithmétique de cette hausse des salaires.

« Mais si les profits et les intérêts perçus par tous les différents maîtres qui emploient ces ouvriers venaient à monter de 5 0/0, cette partie du prix de la marchandise, qui se résout en intérêts et en profits, s'élèverait, dans chacun des différents degrés de la main-d'œuvre, en raison progressive de cette hausse de l'intérêt et des profits, ou en proportion géométrique. Le maître des séranceurs demanderait, en vendant son lin, un surcroît de 5 0/0 sur la valeur totale de la matière et des salaires par lui avancés à ses ouvriers. Le maître des fileuses demanderait un prix additionnel de 5 0/0, tant sur le montant du lin sérancé dont il aurait fait l'avance que sur le montant des salaires des fileuses. Et, enfin, le maître des tisserands demanderait 5 0/0, tant sur le prix par lui avancé du fil de lin que sur le salaire de ses tisserands.

« La hausse des salaires opère sur le prix d'une marchandise comme l'intérêt simple dans l'accumulation d'une dette ; la hausse de l'intérêt et des profits agit comme l'intérêt composé. Nos marchands et nos maîtres manufacturiers se plaignent beaucoup des mauvais effets des hauts salaires, en ce que l'élévation des salaires renchérit leurs marchandises et en diminue le débit, tant à l'intérieur qu'à l'étranger : ils ne parlent pas des mauvais effets des hauts profits (pas plus que les prêteurs des mauvais effets des gros intérêts) ; ils gardent le silence sur les conséquences fâcheuses de leurs propres gains, ils ne se plaignent que de celles du gain des autres. » (Liv. 2, ch. 9.)

« A chaque transformation nouvelle d'un produit ou aussi souvent que ce produit change de mains, non-seulement l'intérêt est perçu chaque fois et le nombre des profits augmente, mais chaque profit subséquent et chaque intérêt sont plus considérables que les précédents, parce que le capital d'où ils procèdent est nécessairement toujours plus grand. Le capital qui met en œuvre les tisserands, par exemple, est nécessairement plus grand que celui qui fait travailler les fileuses, parce que, non-seulement il remplace ce dernier capital avec ses intérêts et ses profits, mais il paie encore, en outre, les salaires des tisserands ; et, comme nous l'avons vu, le chiffre total des intérêts et le montant des profits sont toujours en raison du capital employé. » (Liv. 1, ch. 6.)

Dans les frais d'un produit quelconque, l'intérêt des capitaux fixes, engagés, circulants, entre toujours pour une part énorme, pour une

part souvent plus forte que le prix de la main-d'œuvre. Cet intérêt ne profite ni au manufacturier, ni au commerçant, car il n'est point d'entrepreneur d'industrie ou de commerçant qui opère avec ses capitaux seuls, qui ne soit tenu de payer lui-même des intérêts excessifs sur de très fortes sommes, sur des sommes cent fois supérieures à la totalité de son avoir. L'entrepreneur qui posséderait un capital suffisant pour alimenter son industrie, sans avoir besoin de recourir au crédit et de payer des intérêts, vivrait de ses rentes au lieu d'aventurer sa fortune dans des spéculations. L'intérêt ne profite jamais à celui qui travaille ; il est, au contraire, payé par lui et perçu par le rentier, qui ne travaille pas, qui vit, selon l'expression des économistes, des fruits de son capital, en d'autres termes, des fruits du travail d'autrui.

Tous les consommateurs, tous les producteurs véritables, tous ceux qui vivent de leur travail ou de leur industrie ont donc un intérêt immense à voir baisser le prix du loyer des capitaux, le prix du loyer des instruments qu'ils ne possèdent pas et qu'ils sont obligés d'emprunter. Les oisifs seuls, au contraire, et c'est le petit nombre, bénéficient de l'élévation de l'intérêt.

On a souvent cherché à faire baisser le prix des capitaux en décrétant des lois contre l'usure. C'était empirer la condition des emprunteurs, c'était les contraindre à payer une prime proportionnelle au risque couru par l'usurier. Il n'y a qu'un moyen efficace de combattre l'usure, c'est de la rendre impossible en la rendant inutile ; il n'y a qu'un moyen de faire baisser le taux de l'intérêt, c'est d'organiser le crédit et de prêter à bas prix à quiconque peut offrir des garanties.

A l'aide du papier-monnaie ou des billets de circulation, la banque peut prêter à 3, à 2, à 1 0/0. Elle peut abaisser l'intérêt en proportion de l'étendue de ses affaires ; elle pourrait, si elle était un établissement d'utilité publique, si elle était dispensée de payer ses billets à vue, limiter l'intérêt aux frais généraux d'administration.

C'est ce qui fait l'incontestable avantage des banques nationales, des banques régies pour le compte de l'Etat et non plus au profit d'actionnaires qui spéculent sur des dividendes. Aussi, tous les commerçants et tous les industriels doivent-ils désirer que la banque de Paris soit transformée en banque d'Etat.

Nous prouverons, une autre fois, que, même aujourd'hui, l'Etat doit se réserver le droit de fixer le taux de l'escompte, le droit d'imposer à la banque de Paris un maximum d'intérêt.

FRANÇOIS VIDAL.

L'association démocratique des amis de la Constitution vient de publier son programme électoral. Nous remarquons que ce manifeste se rapproche beaucoup du programme de la presse démocratique et sociale. Avant longtemps, tous les républicains démocrates se rangeront sous le même drapeau et ne formeront plus qu'un seul parti.

**LE DROIT AU TRAVAIL PEUT ÊTRE RÉALISÉ.**

*Améliorations agricoles. — Défrichements. — Résultats obtenus par M. Dubreuil Chambardel.*

Les anti-socialistes sont forcés de reconnaître que toute richesse provient du travail de l'homme et de la fécondité de la nature;

Qu'un homme peut produire plus qu'il ne consomme, puisque le travail de quelques-uns suffit aujourd'hui à la consommation de tous; puisque l'accumulation des capitaux est précisément l'effet de cet excédant de puissance productive; puisque le métayer nourrit sa famille et la famille du propriétaire; puisque le fermier paie une rente, l'industriel l'intérêt des capitaux qu'il emprunte; puisque toute une classe de la société vit sur le travail d'une autre classe; puisque bon nombre de nos concitoyens, qui ont pour unique industrie d'acheter le travail au rabais, moyennant un salaire, pour le revendre à l'enchère sous forme de produits, trouvent avantage et profit à employer des salariés, gagnent même d'autant plus, qu'ils peuvent faire travailler un plus grand nombre d'ouvriers.

La valeur de tout produit se compose: 1° de la rente de la terre et de l'intérêt des capitaux employés; 2° des profits perçus par l'entrepreneur et par les intermédiaires; 3° des salaires des ouvriers producteurs. L'ouvrier, créant le produit et vivant du salaire, c'est-à-dire d'une partie seulement de la valeur de ce même produit, consomme évidemment moins qu'il ne crée, contribue, par conséquent, à l'augmentation de la richesse générale.

Dans un pays quelconque, la richesse annuelle créée est donc en raison du nombre des travailleurs utilement employés, et la capitalisation annuelle pourra être d'autant plus importante, que l'on comptera moins de citoyens improductifs.

Cependant nos grands hommes d'Etat prétendent que la société serait bientôt ruinée, épuisée, si elle voulait donner du travail à tous les hommes de bonne volonté, à tous ceux qui demandent à produire bien au delà de leur consommation, et à payer 1° le loyer de tous les capitaux qui leur seraient avancés, 2° une prime d'amortissement. Ils soutiennent que le travail, source de toute richesse, deviendrait une cause infaillible de misère universelle, s'il était généralisé! — C'est pourquoi ils ont repoussé le droit au travail, qui impliquait pour l'ouvrier l'obligation de travailler, et pour la société l'obligation de s'enrichir....

Pour ces esprits supérieurs, le droit au travail, c'est le rétablissement des ateliers nationaux, de ces ateliers improductifs organisés contre le socialisme par M. Marie anti-socialiste; ce qui pas empêché les hommes de mauvaise foi d'imputer ces mêmes ateliers aux socialistes, comme un crime impardonnable, comme la réalisation de leurs théories. — Impossible de leur faire entendre raison: c'est un parti pris.

Quand les socialistes disent qu'on peut créer de nouvelles richesses à l'infini, enrichir les pauvres sans appauvrir les riches, sans rien demander à ceux qui possèdent; qu'il suffit pour cela de mettre les pauvres en état de travailler pour leur propre compte, de leur faire des avances qu'ils rembourseront dans un temps donné et dont ils paieront l'intérêt jusqu'à libération complète; que c'est là le moyen de réaliser successivement le droit au travail, au plus grand avantage de tous, sans exception; que rien ne manque en France, ni la terre, ni les capitaux, ni les bras, ni les hommes intelligents; qu'il n'y a qu'à savoir tirer parti de nos immenses ressources, etc., etc... nos grands politiques haussent dédaigneusement les épaules et errent à l'utopie....

On a parlé d'établir des colonies agricoles, de déverser dans les campagnes la population surabondante des villes; on a démontré que les colons, vivant sur le sol des produits du sol, ne

dépendant plus, pour leur existence, de marchés lointains et inconnus, consommant eux-mêmes la majeure partie de leurs produits, pourraient suffire à tous leurs besoins, sans faire concurrence aux bras déjà employés; pourraient, en outre, créer des subsistances pour les ouvriers des villes, échanger l'excédant de leurs récoltes contre des produits manufacturés, offrir un nouveau débouché à notre industrie, etc., etc. On a expliqué que la valeur de la terre, améliorée par le travail et par la culture, que la valeur des récoltes pouvaient servir de garantie aux avances nécessaires pour les frais de premier établissement; que, dès lors, il devenait possible de demander au crédit les capitaux indispensables et de trouver des prêteurs, sans qu'il en coûtât au Trésor aucun sacrifice, etc. Tous les raisonnements ont été inutiles, rien n'a pu ébranler ces esprits têtus, étroits et routiniers qui se piquent d'être conservateurs, conservateurs systématiques du désordre établi, des abus existants, de la misère!

Les faits, peut-être, pourront frapper ces intelligences sur lesquelles le raisonnement n'aura jamais prise. Citons des faits.

Un propriétaire cultivateur de l'arrondissement de Loches, M. Dubreuil Chambardel, a opéré des défrichements sur une grande échelle. Il a fait connaître les résultats par lui obtenus, et ses affirmations, appuyées de chiffres et de preuves, sont confirmées par un rapport adressé à la société centrale et nationale d'agriculture par M. Millet. Le tout forme une brochure in-8° de 30 pages, remplie de documents précieux et instructifs (1).

M. Chambardel a acheté des landes à raison de 200 fr. l'hectare. Il a fait défricher le sol, puis a semé la même année des céréales, en employant pour engrais le noir animal. Voici les résultats obtenus :

*Frais par hectare.*

Intérêt du prix d'achat (200), à 4 0/0. . . . .	8 f. » c.
Défrichement à bras. . . . .	90 »
Un fort labour. . . . .	30 »
Deux hersages. . . . .	20 »
2 hectolitres de froment (semence). . . . .	30 »
4 hectolitres de noir animal à 17 fr. et mouillage. . . . .	76 50
Frais de moisson. . . . .	15 »
Frais de battage (1 fr. par hectolit.) . . . . .	30 »
Transport des gerbes. . . . .	8 »
<b>Total des frais par hectare. . . . .</b>	<b>307 50</b>

*Produit par hectare.*

30 hectolitres de froment à 15 fr. . . . .	450 »
3,000 k. de paille à 20 f. les 500 k. (1) . . . . .	120 »
<b>Total du produit brut. . . . .</b>	<b>570 »</b>
Les frais étant de. . . . .	307 50

Le produit net monte à. . . . . 262 50

Ainsi, la première récolte, tous frais payés, permet de rembourser le prix d'acquisition, 200 francs, et laisse encore un excédant de 62 f. 50 c.

La seconde année, dit M. Millet, le produit net est encore plus considérable; le produit brut reste le même, et il y a déduire sur les frais :

1° Le prix du défrichement. . . . .	90 f. » c.
2° 1/2 hectolitre de noir animal. . . . .	8 50
3° Sur les labours, la terre étant plus facile à travailler. . . . .	10 »
<b>Total. . . . .</b>	<b>108 50</b>

M. Chambardel a employé, en seconde récolte, une partie de ses défrichements en vesce d'hiver, avec un léger mélange de seigle pour la ramer. 4 hectolitres de noir animal lui ont été consacrés. La végétation a été prodigieuse, la faux avait peine à

(1) Exposé des résultats obtenus à Marolles, commune de Genillé (Indre-et-Loire), sur des défrichements de landes et de bruyères, etc., par M. Dubreuil Chambardel, Paris, 1849. Chez Mme veuve Huzard, 5, rue de l'Eperon.

(1) M. Chambardel se sert de marne pour litière et vend ses pailles.

y pénétrer; le rendement a été de 6,000 kilog. de vesce sèche.

Il est de la plus haute importance, dit M. Chambardel, de mêler le noir animal à la semence quelques heures à l'avance et de lui donner assez d'humidité pour qu'il puisse adhérer, sans, toutefois, qu'il soit trop mou pour gêner le semeur. »

C'est au noir animal et à la manière dont il l'emploie que M. Chambardel attribue les résultats obtenus. Il affirme que le sol défriché peut donner, pendant 4 ou 5 ans consécutifs, des récoltes toujours aussi abondantes, et il estime que la terre, après ce laps de temps, devient égale, en valeur et en fécondité, aux terres cultivées depuis longues années, aux meilleures terres du pays.

Aux calculs que nous avons donnés ci-dessus, il convient d'ajouter, comme bénéfice positif, la plus-value du sol, la transformation d'une terre inculte en terre fertile.

M. Chambardel est grand partisan des défrichements, et il montre, dans sa brochure, qu'on pourrait utiliser à ce travail productif la plus grande partie des bras sans emploi.

Nous terminerons cet article en donnant le chiffre des dépenses et des recettes de la terre de Marolles, exploitée par M. Chambardel depuis 4 ans. Cette terre donnait aux anciens propriétaires environ 5,000 fr. de revenu. Depuis qu'elle a été améliorée par M. Chambardel, le revenu a singulièrement augmenté, ainsi qu'on va s'en convaincre.

Dans les dépenses établies ci-après se trouve compris l'intérêt de tout le capital engagé, de tout le capital immobilisé en constructions, de tout le capital de roulement.

*Dépenses de l'exploitation.*

15 domestiques à l'année à 400 fr. l'un (nourriture comprise). . . . .	6,000 f.
6 journaliers à l'année à 350 fr. l'un. . . . .	2,100
Frais de moisson, battage, fauchage, pour tout ce que ne font ni les domestiques, ni les journaliers. . . . .	4,000
Entretien des vignes et récolte du vin	400
Entretien des mûriers et autres plantations. . . . .	150
12 chevaux de travail, entretien et usure à 400 fr. l'un (juste autant que les domestiques, un peu plus que les journaliers). . . . .	4,800
12 bœufs, entretien à 100 fr. l'un. . . . .	1,200
Semences de céréales et de graines fourragères. . . . .	4,000
Maréchal 900 fr., charron 300 fr., boucher 400 fr., vétérinaire 60 fr., tonnelier 150 fr. . . . .	1,810
Impôts et assurances. . . . .	1,300
Rente du fonds et intérêt du capital employé à 4 0/0. . . . .	14,000
Acquisition d'engrais. . . . .	14,000
Frais divers. . . . .	500
<b>Total. . . . .</b>	<b>54,260</b>

*Produits obtenus.*

Céréales d'automne : 143 hectares à 370 fr. l'un (grain et paille). . . . .	52,810 f.
Céréales de printemps : 55 hectares à 160 fr. l'un (paille et grain). . . . .	8,800
Fourrages de toute nature vendus et non consommés dans l'exploitation. . . . .	8,600
Graine de trèfle. . . . .	1,500
Produit de 5 hectares de vigne. . . . .	1,400
Produit d'un petit moulin à battre la graine de trèfle et à broyer le plâtre . . . . .	500
Produit des bois. . . . .	800
Produits divers. . . . .	1,400

Total des produits. . . . . 75,210  
A déduire les dépenses. . . . . 54,260

Reste de bénéfice net, l'intérêt du capital payé. . . . . 20,950

Ainsi, un domaine sur lequel il a été dépensé en prix d'achat, en constructions et améliorations de toutes sortes 350,000 fr., donne : 1° de quoi payer tous les frais de culture; 2° de quoi servir l'intérêt du capital à 4 0/0; 3° 21 mille francs de bénéfice net. Et encore M. Chambardel a soin de faire remarquer qu'il n'a pas com-

pris dans ses évaluations la plus-value du sol, qui est considérable; que cette année toutes les récoltes se sont vendues au-dessous du prix moyen; que ses mûriers et ses vignes ne sont pas encore en plein rapport; que les mûriers n'ont rien donné cette année, etc., etc.

De ces chiffres et de ces faits nous tirerons, un autre jour, des conséquences.

F. V.

M. DE GIRARDIN ET LE DROIT AU TRAVAIL.

M. de Girardin vient de publier une série d'articles remarquables, dans lesquels il se prononce catégoriquement pour le droit au travail contre le droit à l'assistance.

Nous reviendrons longuement sur ces nouvelles études de M. de Girardin, où les questions les plus ardues sont abordées de front, posées nettement, sinon définitivement résolues.

Pour aujourd'hui, nous nous contentons de citer les derniers mots de son troisième article. Cette déclaration de principes va attirer sur M. de Girardin la colère de la rue de Poitiers. Il aura l'honneur d'être attaqué avec acharnement, et les mille francs qu'il a donnés pour la propagande, serviront peut-être à payer les injures de quelque Zoile qu'on lancera contre lui.

M. de Girardin n'est pas pour la politique du laisser-faire, pour les ministres fainéants. On en va juger :

« Dira-t-on, pour essayer de justifier une coupable incurie, une criminelle imprévoyance, que les idées que je viens de présenter sont empruntées au socialisme, et qu'étant d'origine suspecte, elles doivent être impitoyablement écartées ? On le dira si on le veut. Je suis ce que je suis. Une idée me paraît-elle juste, je l'accueille; une idée me semble-t-elle fautive, je la repousse; une idée me paraît-elle prématurée, je l'ajourne. A aucune je ne demande d'où elle vient; il me suffit de savoir où elle va. Je marche à l'écart des partis, et les grands mots dont ils se font de petites armes pour se combattre, sont des obstacles qui ne m'ont jamais arrêté et fait perdre de vue le but que j'ai toujours poursuivi : — Ecarter les révolutions par les réformes.

» A mes yeux, le socialisme et la politique sont à l'administration d'un Etat ce que sont les deux pôles de la terre à l'axe sur lequel elle tourne.

» La politique, c'est le passé; le socialisme, c'est l'avenir; l'administration, c'est donc le présent. Faire ce que fait l'industrie, vérifier sans engouement comme sans dédain toutes les idées, écarter celles qui sont fausses, adopter celles qui sont justes, perfectionner ce qui est imparfait, telle me paraît devoir être la tâche de l'administration, arbitre impartial et suprême entre la politique et le socialisme, qu'elle est appelée à rapprocher. Puisse ce rapprochement être assez prompt, assez étroit pour ne plus livrer de passage désormais au droit d'insurrection, ce fleuve de sang qui ne déborde jamais sans remporter dans son reflux plus de libertés que son flux n'en avait jetées sur la rive ! »

EMILE DE GIRARDIN.

LES RIGUEURS DE LA JUSTICE.

Depuis quinze jours, les rigueurs de la justice ont fait de nombreuses victimes. Jamais, sous la monarchie, on n'avait intenté tant de procès politiques à la fois; jamais les accusés n'avaient été traités plus durement. MM. Barrot et Baroche feront oublier MM. Hébert et Persil.

L'arrêt de la cour de Bourges était rendu à peine, que le citoyen Proudhon était traduit devant les assises et condamné à 3 ans de prison et 10 mille francs d'amende.

Puis, les citoyens de Bannard, Mortier de Sérigny étaient condamnés en police correctionnelle, le premier à un an, les deux autres à 4 mois de prison, comme coupables d'avoir détourné, à eux trois, une misérable somme de 12 ou 15 francs d'une souscription patriotique qu'ils avaient eux-mêmes provoquée. Pour une négligence de comptabilité, c'est bien dur.

Les témoins ont constaté que ces citoyens recevaient tous les jours de la confiance publique des sommes considérables dont ils faisaient le plus généreux emploi; la moralité et le désintéressement des prévenus ont été établis par de nombreux témoignages, et cependant ils ont été condamnés sur la dénonciation de ceux même auxquels ils avaient rendu service. Ce jugement a causé une douloureuse surprise; mais quiconque a connu ces citoyens et a pu apprécier leur dévouement, leur conservera son estime et ses sympathies.

Quelques jours après, Louis Ménard et Duchêne, gérant du *Peuple*, étaient condamnés l'un à quinze mois, l'autre à trois ans de prison, et tous deux solidairement à dix mille francs d'amende, pour avoir publié en feuilleton l'écrit des massacres commis sur les prisonniers de juin. Ménard demandait à faire la preuve de tous les faits avancés par lui, à faire entendre les nombreux témoins dont il avait d'avance donné les noms et adresses. Sa demande a été rejetée par la cour.

Cependant, après ces lamentables événements de juin, le *Constitutionnel* et d'autres journaux honorables ont rempli pendant un mois leurs colonnes d'atrocités imaginaires qu'ils imputaient charitablement aux insurgés. Toutes ces horreurs racontées par le *Constitutionnel* ont été reconnues fausses devant les conseils de guerre, et le *Constitutionnel* n'a pas même été poursuivi. Il avait de si bonnes intentions!

Le 10 avril, les citoyens Duchêne, gérant du *Peuple*, et Charles Delescluze, rédacteur en chef de la *Révolution Démocratique et Sociale*, étaient cités devant le jury, à propos de deux articles inspirés par l'exécution de Daix et Lahr, condamnés à mort par un conseil de guerre.

Duchêne a fait défaut et a été condamné à cinq ans de prison et à six mille francs d'amende. Delescluze s'est présenté, a prononcé contre l'échafaud politique de nobles et généreuses paroles, puis a été condamné à trois ans de prison et dix mille francs d'amende.

Vendredi, le gérant du *Peuple* a encore été condamné par défaut à cinq ans de prison et six mille francs d'amende.

Les ouvriers ont compris que la presse démocratique était menacée; ils organisent des quêtes et des souscriptions dans les ateliers. Pourvu qu'on ne rétablisse pas les lois de septembre! Il faut, dit le *Peuple*, que toute religion ait ses martyrs: la persécution a toujours fait des milliers de prosélytes aux croyances nouvelles.

Pendant qu'on poursuit à outrance les journalistes républicains; pendant qu'on saisit le moindre prétexte pour les accuser d'exciter à la haine entre les classes de la société, pour les faire condamner et pour les ruiner en amendes et en frais de justice; on laisse un Granier de Cassagnac imprimer, à Bordeaux, qu'il faut supprimer les socialistes à coups de fourches et de fusils....— Les socialistes ne font pas partie de la société.— On laisse les journaux monarchiques calomnier à leur aise la République et les républicains, pousser à la guerre civile, à l'extermination des uns par les autres, désigner les victimes à la fureur des partis! Les ennemis de la République peuvent tout oser; ils peuvent commander le feu, pourvu que ce soit au nom de la modération et de l'honnêteté. Or, M. de Cassagnac, la notoriété publique l'atteste, est un républicain honnête et modéré. La fin justifie les moyens: ce qui est un crime pour les uns devient une vertu pour les autres. Au nom de la trinité et de la religion, les égorgés de la Saint-Barthélemy massacraient les hérétiques; au nom de l'honnêteté et de la modération, M. de Cassagnac pousse à une Saint-Barthélemy de socialistes.— C'est de la fraternité, de la morale en action.

Et c'est sous le ministère de M. Barrot, coryphée de l'opposition libérale, chef immaculé de l'ancienne gauche, que nous sommes réduits à regretter MM. Duchâtel et Hébert. Après dix-huit ans d'une opposition stérile et impuissante, M. Barrot a pu enfin réaliser son programme et nous faire savoir comment il comprenait la liberté.— Et dire que cet homme a été l'idole des abonnés du *Siècle*, a balancé pendant quelque temps la réputation et la popularité de M. Emile Marco-Saint-Hilaire!

M. Marco-Saint-Hilaire a droit à une réparation: qu'on le fasse premier ministre.

LA PROSPÉRITÉ DES PAYS MONARCHIQUES.

Les républicains honnêtes et modérés disent tout bas que la République est la cause de tou-

tes les misères, et que le peuple ne sera heureux que lorsque nous reviendrons à la monarchie constitutionnelle ou à la monarchie de droit divin.

Il y a des siècles que l'Angleterre a le privilège de posséder un gouvernement constitutionnel. Veut-on juger du bonheur du peuple: qu'on lise les lignes suivantes que nous empruntons à la *Presse*. C'est le bilan de la malheureuse Irlande :

« Près de 50.000 hommes, payés chèrement sur l'Echiquier, gardent l'Irlande sans la pacifier. La misère enfante chaque jour de nouveaux crimes. Les prisons regorgent à tel point, que là où il n'y a, par exemple, que 225 cellules, on est obligé d'entasser jusqu'à 668 détenus. Le juge Jackson, chargé de présider les assises dans une seule division du comté de Tipperary, a presque reculé devant l'énorme dossier de crimes qu'il y avait à juger dans la session: 279 accusés devaient, en quelques jours, passer devant lui! la misère est une école permanente de conspiration. Aussi, n'y a-t-il jamais à se fier aux intermittences de tranquillité qui se manifestent.

» Or, poursuit sir Robert Peel en exposant la situation de l'Irlande, veut-on connaître à quel degré la misère y est arrivée? Voici des témoignages officiels :

» En 1844, la maladie n'avait pas encore envahi les pommes de terre, détruit les récoltes et installé la famine au sein des villes et des campagnes. La condition générale du pays était donc infiniment meilleure qu'aujourd'hui. Que voit-on, cependant, dans le rapport de la commission présidée par lord Devon, commission qui fut alors chargée de faire une enquête sur l'état de l'Irlande? Ce rapport constate qu'en 1844, une grande partie de la population était réduite à se loger dans des masures abjectes où aucun être humain ne semblait pouvoir vivre. Ces masures, faites de boue, consistaient en une espèce de grand trou, où le père, la mère et les enfants des deux sexes couchaient, sur de la paille pourrie, mêlé avec le cochon élevé pour le marché voisin. Le document dont il s'agit donne même la statistique exacte des malheureux qui, alors, n'avaient pas d'autre abri.

- » Dans Donegal, c'était 47 0/0 de la population;
- » Dans Leitrim, 48 0/0;
- » Dans Roscommon, 47 0/0;
- » Dans Sligo, 50 0/0;
- » Dans Galway, 52 0/0;
- » Dans Limerick, 55 0/0;
- » Dans Cork, 56 0/0;
- » Dans Clare, 56 0/0;
- » Dans Mayo, 62 0/0;
- » Dans Kerry, 66 0/0.

» Et ainsi du reste! Les choses étaient en cet état, remarquez-le, en l'an de grâce 1844, avant les trois disettes qui ont ravagé le pays, à une époque relativement fortunée. Aujourd'hui, c'est bien pire. Plus de pommes de terre, plus de culture, plus de travail, plus de ressources d'aucune espèce. La loi des pauvres arrache le dernier morceau de pain à ceux qui avaient encore quelques ressources: si bien qu'avant peu, le fisc ne trouvera plus de contribuables à pressurer, car là où il n'y a rien, le fisc perd ses droits. »

EXPOSITION ET EXAMEN CRITIQUE DES DOCTRINES DE M. PROUDHON.

Première partie. — Exposition.

(Suite (1)).

DE L'ÉGALITÉ DES SALAIRES.

Le but général du Mémoire sur la propriété est de démontrer l'illégitimité du capital comme source de revenu; il s'agit, par conséquent, ici seulement, d'apprécier les prétentions que pourraient élever le travail et le talent, ou la capacité et les aures, dans la question de répartition des richesses. Examinons d'abord si les appointements doivent être proportionnels au travail.

L'auteur conjure le lecteur de redoubler d'attention à cet endroit de son ouvrage. Bien moins sûr d'être écouté, je solliciterai pourtant la même faveur, parce qu'ici les négations qui constituent le caractère fondamental de l'œuvre, se résolvent en une formule positive de répartition qui devra être rigoureusement discutée plus tard.

(Voir les numéros des 1er, 8 avril.)

M. Proudhon, sans lui rien ôter de sa force virtuelle.

« Le travail est-il une condition ou un combat ? »

« Il faut distinguer dans le travail deux choses : l'association et la matière exploitable. »

« En tant qu'associés, les travailleurs sont égaux, et il implique contradiction que l'un soit payé plus que l'autre : car, le produit d'un travailleur ne pouvant être payé qu'avec le produit d'un autre travailleur, si les deux produits sont inégaux, le reste ou la différence du plus grand au plus petit ne sera pas acquis par la société, par conséquent, n'étant pas échangé, n'affectera point l'égalité des salaires. Il en résultera, si l'on veut, pour le plus fort travailleur une inégalité naturelle, mais non une inégalité sociale, personne n'ayant souffert de sa force et de son énergie productive. »

Une société est établie sur une étendue de terrain déterminée ; il y a lieu de distinguer deux grandes catégories de travaux. La première comprend l'ensemble de la tâche sociale, c'est-à-dire de la production des choses reconnues nécessaires à tout habitant ; c'est le *minimum*. Bien que l'auteur ne s'explique pas à ce sujet, je suppose que la limite supérieure de ce *minimum* doit varier avec les besoins, avec les moyens de production, avec la richesse. La seconde catégorie comprend la production des choses relativement superflues, tout ce qui dépasse le *minimum*.

La tâche sociale détermine elle-même la tâche individuelle, qui est égale pour tous, quelle que soit la facilité de chacun à l'accomplir. Le travail effectué dans ces conditions est seul échangeable ; le travail effectué indépendamment est personnel, superflu, inéchangeable. Il faut, en effet, que la tâche soit égale, puisque le salaire est le droit à une consommation égale au produit de la tâche, et que cette tâche est calculée sur le *minimum* social de consommation. Il faut encore distinguer entre le travail échangeable et le travail purement personnel, parce que, sans cela, la production relativement superflue ferait concurrence à la production indispensable, comme les produits indispensables se feraient concurrence entre eux si la tâche sociale n'était réglée par une égalité absolue.

« La vigueur, le génie, la diligence et tous les avantages personnels qui en résultent, sont le fait de la nature, et, jusqu'à un certain point, de l'individu ; la société en fait l'estime qu'ils méritent ; mais le loyer qu'elle leur accorde est proportionné, non à ce qu'ils peuvent, mais à ce qu'ils produisent. Or, le produit de chacun est limité par le droit de tous. »

Nous avons supposé une société établie sur une étendue déterminée. « Si l'étendue du sol était infinie et la quantité de matières à exploiter inépuisable, on ne pourrait pas encore adopter cette maxime : *A chacun selon son travail* ; et pourquoi ? parce qu'encore une fois la société, quel que soit le nombre des sujets qui la composent, ne peut leur donner à tous que le même salaire, puisqu'elle ne les paie qu'avec leurs propres produits. Seulement, dans l'hypothèse que nous venons de faire, rien ne pouvant empêcher les forts d'user de leurs avantages, on verrait, au sein même de l'égalité sociale, renaître les inconvénients de l'inégalité naturelle. Mais la terre, eu égard à la force productive de ses habitants et à leur puissance de multiplication, est très bornée ; de plus, par l'immense variété des produits et l'extrême division du travail, la tâche sociale est facile à remplir ; or, par cette limitation des choses productibles et par la facilité de les produire, la loi d'égalité absolue nous est donnée. »

« On a calculé que si le travail était réparti selon le nombre des individus valides, la durée moyenne de la tâche journalière, en France, ne dépasserait pas cinq heures. De quel front, après cela, ose-t-on parler de l'inégalité des travailleurs ? C'est le travail de Robert-Macaire qui fait l'inégalité. »

« Le principe : *A chacun selon son travail*, interprété dans le sens de : *Qui plus travaille, plus doit recevoir*, suppose donc deux faits évidemment faux : l'un d'économie, savoir, que dans un travail de société, les tâches peuvent n'être pas égales ; le second de physique, savoir, que la quantité des choses productibles est illimitée. »

Ici, M. Proudhon répond à quelques objections de détail que je ne lui ferai certainement pas, parce que je sais qu'il faut laisser aux principes une certaine latitude pour la découverte des conséquences médiates.

Est-il plus juste de rétribuer selon les capacités, autrement dit, suivant la valeur d'opinion des œuvres ?

Je vais essayer de résumer l'argumentation de

« Chose singulière ! ce qui a tant effarouché les esprits n'est pas une objection, c'est la condition même de l'égalité !... »

En effet, du principe de la *spécialité des vocations* est découlé celui de la *division du travail*. Or, si toutes les capacités étaient égales, quel que fût d'ailleurs le degré de leur puissance, comme personne ne peut être contraint, il s'en suivrait que la rétribution devrait être en raison inverse de la fonction. Donc, l'égalité des fortunes suppose la hiérarchie des fonctions.

« La question se réduit donc à prouver que les fonctions sont égales entre elles, comme, dans une même fonction, les travailleurs sont égaux entre eux. »

Les fonctions égales entre elles, ceci doit s'entendre au point de vue du droit à la rétribution.

« Toute transaction ayant pour but un échange de produits ou de services peut être qualifiée *opération de commerce*. »

« Qui dit commerce, dit échange de valeurs égales ; car si les valeurs ne sont point égales, et que le contractant lésé s'en aperçoive, il ne consentira pas à l'échange, et il ne se fera point de commerce. »

« Ainsi, dans tout échange, il y a obligation morale à ce que l'un des contractants ne gagne rien au détriment de l'autre ; c'est-à-dire que, pour être légitime et vrai, le commerce doit être exempt de toute inégalité ; c'est la première condition du commerce. La seconde est qu'il soit volontaire, c'est-à-dire que les parties transigent avec liberté et pleine connaissance. »

« Je définis donc le commerce ou l'échange, un acte de société. »

« Rendez aux hommes la liberté, éclairez leur intelligence, afin qu'ils connaissent le sens de leurs contrats, et vous verrez la plus parfaite égalité présider à leurs échanges, sans aucune considération pour la supériorité des talents et des lumières ; et vous reconnaîtrez que dans l'ordre des idées commerciales, c'est-à-dire dans la sphère de la société, le mot de supériorité est vide de sens. »

Que s'il s'agit d'apprécier la valeur échangeable d'un poème, on ne peut se préoccuper de la valeur intrinsèque de l'œuvre, qui peut être infinie, ni de la négation obstinée que peut opposer le public : deux cas où la valeur échangeable disparaîtrait par deux impossibilités contradictoires ; il s'agit donc de fixer la valeur relative.

« Toute création industrielle a-t-elle une valeur vénale, absolue, immuable, partant légitime et vraie ? — Oui. »

« Tout produit de l'homme peut-il être échangé contre un produit de l'homme ? — Oui, encore. »

« Combien de clous vaut une paire de sabots ? »

« Si nous pouvions résoudre cet effrayant problème, nous aurions la clé du système social que l'humanité cherche depuis six mille ans. Devant ce problème, l'économiste se confond et recule ; le paysan qui ne sait ni lire ni écrire répond sans broncher : Autant qu'on en peut faire dans le même temps et avec la même dépense. »

« La valeur absolue de la chose est donc ce qu'elle coûte de temps et de dépense. »

« Qu'est-ce donc que la valeur d'opinion ? — Un mensonge, une injustice, un vol. »

Qu'importe le talent dans cette évaluation ; entre une récompense matérielle et lui, il n'existe pas de commune mesure : « Évaluez-moi le talent d'un bûcheron, et je vous évaluerai celui d'un Homère. Si quelque chose peut solder l'intelligence, c'est l'intelligence. C'est ce qui arrive quand des producteurs d'ordres divers se paient un tribut réciproque d'admiration et d'éloges. Mais s'agit-il d'un échange de produits, dans le but de satisfaire des besoins mutuels ? cet échange ne peut s'effectuer que sous la raison d'une économie indifférente aux considérations de talent et de génie, et dont les lois se déduisent non d'une vague et insignifiante admiration, mais d'une juste balance entre le *doit* et l'*avoir*, en un mot, de l'arithmétique commerciale. »

« Or, afin que l'on ne s'imagine pas que la liberté d'acheter et de vendre fait toute la raison de l'égalité des salaires, et que la société n'a de refuge contre la supériorité du talent que dans une certaine force d'inertie qui n'a rien de commun avec le droit, je vais expliquer pourquoi la même rétribution solde toutes les capacités, pourquoi la même différence de salaire est une injustice. »

Le talent se compose de deux éléments : l'aptitude naturelle du sujet ; la capacité qui a été ajoutée à cette aptitude. Or, l'aptitude naturelle, le sujet ne l'a point créée, il ne peut se la faire payer ; la capacité ajoutée seulement est due au travail.

Mais ce travail, outre qu'il s'exerce sur un ensemble de connaissances acquises à la société, qui en fait à l'homme de talent les loisirs et le moyen, son compte avec la société ne commence-t-il pas par un bienfait de la part de celle-ci ?

« Quand le médecin a payé ses professeurs, ses livres, ses diplômes, et soldé toutes ses dépenses, il n'a pas plus payé son talent que le capitaliste n'a payé son domaine et son château en salariant ses ouvriers. L'homme de talent a contribué à produire en lui-même un instrument utile : il en est donc co-possesseur ; il n'en est pas propriétaire. Il y a tout à la fois en lui un travailleur libre et un capital social accumulé. »

« Quelle que soit donc la capacité d'un homme, dès que cette capacité est créée, il ne s'appartient plus : semblable à la matière qu'une main industrielle façonne, il avait la faculté de *devenir*, la société l'a fait *être*. Le vase dira-t-il au potier : Je suis ce que je suis, et je ne te dois rien ? »

« L'artiste, le savant, le poète, reçoivent leur juste récompense par cela seul que la société leur permet de se livrer exclusivement à la science et à l'art : de sorte qu'en réalité ils ne travaillent pas pour eux, mais pour la société qui les crée et qui les dispense de tout autre contingent. »

« Lors donc que la société, fidèle au principe de la division du travail, confie une mission d'art ou de science à l'un de ses membres, en lui faisant quitter le travail commun, elle lui doit une indemnité pour tout ce qu'elle l'empêche de produire industriellement, mais elle ne lui doit que cela. »

De l'examen du travail comme cause efficiente de la propriété, nous avons vu résulter : 1° que le travail n'a par lui-même, sur les choses de la nature, aucune puissance d'appropriation ; 2° qu'en accordant toutefois au travail un tel effet, tous les travailleurs en devraient profiter ; 3° que la proportion des salaires n'est autre que l'égalité rigoureuse. Pour en finir avec les rapports entre le travail et la propriété, il faut conclure des considérations précédentes que, dans l'ordre de la justice, le travail détruit la propriété. « Car le fait incontestable et incontesté de la participation générale à chaque espèce de produit a pour résultat de rendre communes toutes les productions particulières : de telle sorte que chaque produit, sortant des mains du producteur, se trouve d'avance frappé d'hypothèque par la société. » Ceci, au nom de la circulation et de la consommation générale. En un mot, le produit est toujours dû moyennant le salaire, qui représente le droit à une consommation égale, et la doctrine du travail est en contradiction avec celle de la propriété.

Dans cette partie de mon travail, j'ai été, je l'avoue, prodigue de citations. Je ne pense pas que le lecteur s'en plaigne ; et s'il m'eût été facile de résumer davantage, il est certain qu'une brièveté plus grande n'aurait pas été dans les convenances de la discussion ultérieure sur cet important sujet.

La propriété ayant été maintenant examinée dans ses causes, le chapitre suivant est destiné à l'examiner dans ses effets.

GILBERT VILLENEUVE.

(La suite à un prochain numéro.)

M. Proudhon, condamné à trois ans de prison par la cour d'assises, s'est décidé à liquider la banque du peuple, dont il ne peut désormais diriger les opérations.

Ses collaborateurs annoncent qu'ils vont, en leur nom personnel, continuer l'œuvre, en modifier les termes et lui donner une *gérance démocratisée*.

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale pour dimanche 15 avril, à midi précis, salle de la Fraternité, rue Martel.

## ÉQUILIBRE DE POPULATION.

(Suite (1).)

SYSTÈME DE M. DOUBLEDAY, MIS EN PRATIQUE PAR LES JÉSUITES DU PARAGUAY.

M. Doubleday, de New-Castle-on-Tyne, a donné aussi une loi de la population (2).

(1) Voir les numéros des 11, 18 et 25 février, 4, 11, 25 mars, 1<sup>er</sup>, 8 avril.

(2) *True Law of population*, véritable loi de la population. Ce travail, d'abord publié dans le *Blackwood magazine*, a été réuni en 1 vol. in-8<sup>o</sup>. 1837. N'a pas été traduit en français.

M. Doubleday prétend baser sa théorie sur une loi physiologique qui régit le monde animal tout aussi bien que le monde végétal.

D'après cette loi, quand une espèce quelconque est mise en danger de destruction, la nature lui communique aussitôt une fécondité extraordinaire; quand les subsistances, au contraire, surabondent pour entretenir l'espèce, les forces procréatives diminuent. Ainsi, en ce qui concerne le monde végétal, il cite l'exemple des jardiniers et des botanistes, qui savent qu'une plante cessera de produire, si elle est placée dans un terrain trop riche. Un jardinier qui veut recueillir de la semence de concombre ne donne point à cette plante une trop forte quantité d'engrais. D'exemples ingénieux empruntés aux arbres et aux arbustes, il conclut que la profusion de nourriture produit la stérilité. En ce qui concerne le règne animal, M. Doubleday cite l'expérience des fermiers, qui savent très bien que les animaux trop gras ne reproduisent pas, et qui ont soin d'entretenir les adultes dans un état de maigreur convenable. La jument, la truie, la génisse, quand elles sont engraisées, deviennent stériles. Ce qui a lieu pour les animaux a aussi lieu pour l'espèce humaine, qui, sous ce rapport, est soumise aux mêmes lois.

M. Doubleday résume ainsi sa théorie:

« 1<sup>o</sup> Un peuple abondamment ou suffisamment pourvu d'une nourriture solide n'a pas, en général, de tendance à s'accroître.

» 2<sup>o</sup> Dans les sociétés ainsi approvisionnées, la masse de la population reste stationnaire, quant aux naissances, et l'accroissement qui a lieu d'une part chez les pauvres, se trouve contrebalancé de l'autre par la diminution dans les classes opulentes.

» 3<sup>o</sup> Cette loi embrasse toute la nature. Les animaux et les végétaux cessent d'être productifs quand la nourriture est trop abondante, quand le sol est trop riche.

» 4<sup>o</sup> D'un autre côté, si l'espèce est en danger, faute de subsistance suffisante, la tendance à la multiplication est immédiatement augmentée, et cette loi s'étend au règne végétal aussi bien qu'au règne animal.

» 5<sup>o</sup> Ces lois expliquent clairement les grandes difficultés dans l'accroissement des populations des différentes contrées, et nulle autre théorie n'a donné les raisons de ces contrastes, et nul ne pourra les donner.

» En définitive : la profusion de nourriture engendre invariablement la stérilité, l'irrégularité et la maladie de la végétation. Par analogie, il en doit être ainsi et il en est ainsi, en effet, pour l'espèce humaine. »

Tel est le résumé de ce système, que M. Doubleday a savamment développé et que ses adversaires ont nommé la *théorie de l'engraissement*. Ce système n'appartient point en propre à M. Doubleday. Il y a longtemps que les faits sur lesquels il repose sont connus, et bien avant M. Doubleday, Ch. Fourier avait proposé la même solution. Nous exposons prochainement les idées de Fourier.

On a souvent parlé des établissements que les Jésuites avaient fondés au Paraguay. Tous les économistes s'accordent à dire que les Indiens, gouvernés par les Pères selon la politique de l'Évangile, jouissaient d'un bien-être matériel incontestable; mais ces mêmes économistes, qui ne savent comment résoudre ce terrible problème de la population, comment arrêter l'accroissement du nombre des hommes, ont fait au système social adopté par les jésuites une objection capitale, une objection qui condamne à jamais, à leur avis, toute tentative qui pourrait être conçue sur le même plan; et cette objection, chose vraiment incroyable, c'est que la population décroissait ou restait stationnaire!!

Cette objection a été opposée encore de nos jours à un socialiste par M. Michel Chevalier, qui professe, en fait de population, les doctrines de Mal-

thus, bien qu'il n'aille pas jusqu'à proclamer la nécessité du vice et de la misère.

« Il s'est passé, dans les missions des jésuites » au Paraguay, un phénomène physiologique et » social extrêmement curieux qui a longtemps » embarrassé les juges impartiaux. Les Indiens » étaient bien traités par les Pères; on leur ap- » prenait quelques-uns des arts de la civilisation; » jusques et y compris l'exercice des armes. On » ne leur prescrivait qu'un travail modéré et bien » entendu; des fruits de leur travail, on ne détour- » nait que ce qui était nécessaire pour les céré- » monies du culte; car ce qu'en prenaient les Pé- » res pour eux-mêmes était tout-à-fait insignifiant. » L'esprit de paix régnait sans partage dans les » missions. Cependant, ces communautés, où l'on » vit un moment jusqu'à 200 mille Indiens arra- » chés, par la patience des Pères, à la vie sauvage, » ont, au dire des historiens, présenté ce singulier » caractère, que la population, au lieu de s'y dé- » velopper, décroissait.

» Qu'est-ce à dire? Les Pères interdisaient » donc le mariage plus rigoureusement que Mal- » thus aux Irlandais et couvraient la terre de cou- » vents? Pas le moins du monde, ils faisaient une » loi du mariage et n'usaient leurs ouailles des » qu'elles avaient l'âge de puberté. Le sol était » donc pauvre et mal cultivé? Non; la culture » était bonne et la terre d'une fertilité rare. Mais » les Indiens, dans leur naïveté, vivaient au sein » de la soumission la plus absolue (1).

Je ne vois pas trop en quoi la soumission et la docilité des Indiens pouvaient arrêter le développement de la population; mais qu'importent les prétextes allégués par un économiste aux abois?

Ainsi, voici une société où les subsistances abondent et sont mises gratuitement à la disposition de tous; où le travail n'épuise point les forces de l'homme; où tout individu, comme membre de la communauté, contribue à la production et participe au bien-être général; où tout le monde se marie; où le célibat est flétri; où la contrainte morale et la prudence dans le mariage, bien loin d'être mises en honneur, sont formellement condamnées par la loi religieuse, par la loi morale, par la loi politique; où le vice, la misère, la famine, les épidémies sont des fléaux inconnus... Et dans cette société, la population reste stationnaire ou décroît, ne tend point à dépasser les subsistances, pas même en proportion arithmétique, est au contraire débordée par un excédant de toute espèce de produits... Les économistes malthusiens n'y peuvent rien comprendre. Le problème qu'ils poursuivent en vain est résolu par l'expérience, et ils reprochent précisément aux jésuites d'avoir rencontré cette solution qui a toujours échappé à l'intelligence des économistes.

En résumé, la théorie et les faits s'accordent sur ce point : l'accroissement de la population est d'autant plus rapide, dans un pays, que la misère est plus intense, que le nombre des pauvres est plus considérable. Dans les pays riches, au contraire, là où l'aisance est générale, où la pauvreté n'existe pas, la population reste stationnaire, croît moins vite que les moyens de subsistance.

Mais qui donc a raison de Malthus ou de M. Doubleday? Répondez, économistes de l'école de la fatalité et de la misère?

Pour combattre le paupérisme, pour faire obstacle à l'exubérance de population, l'Angleterre a vainement épuisé toutes les recettes de l'école malthusienne. Elle a aboli la charité légale, puni la pauvreté comme un crime, emprisonné les indigents, séparé le mari de sa femme, la mère de ses enfants; elle a essayé de l'émigration et exporté à grands frais, au-delà des mers, des légions de misérables... et néanmoins la population augmente toujours, le paupérisme continue à croître en raison géométrique, et les hommes d'État, à bout d'expédients, sont réduits à confesser hautement leur impuissance et à désespérer de l'avenir.

Tous les moyens dont ils ont essayé pour extirper le paupérisme n'ont abouti qu'à augmenter le

nombre des misérables. Le paupérisme, c'est le remords vivant des exploités du travail; c'est le châtimement suspendu sur leurs têtes et qui les atteindra tôt ou tard, car l'injustice ne saurait prévaloir à jamais. L'Irlande affamée et menaçante, l'Irlande, cette pépinière de misérables, c'est le boulet que l'Angleterre est condamnée à traîner en expiation du crime de lèse-humanité.

La charité a cessé de faire battre les cœurs, parce qu'on désespère depuis longtemps des palliatifs de l'aumône, mais la crainte du danger peut décider l'Angleterre à recourir à de nouveaux remèdes. La peur peut accomplir des miracles; la peur peut avoir encore accès sur les cœurs fermés à la sympathie et à la pitié; la peur peut arracher des concessions que le droit et la raison n'obtiendraient jamais; et c'est probablement à l'excès de leur détresse et à la terreur qu'ils inspirent que les pauvres anglais devront l'amélioration de leur sort.

Il ne reste plus désormais à l'Angleterre qu'à essayer du procédé des jésuites : neutraliser par le bien-être l'excessive fécondité des classes pauvres. C'est pour elle l'unique voie de salut, et l'expérience vaut la peine d'être tentée. Les autres moyens n'ont pas réussi : l'abondance et le bonheur réussissent mieux peut-être; ils produisent toujours de meilleurs effets que la faim, que le vice, que la misère; ils amortissent les haines, désarmeront la vengeance, mettront un terme aux incendies et aux assassinats.

Enrichir les pauvres, c'est-à-dire fournir aux pauvres le moyen de s'enrichir par le travail... Il n'y a point d'autre moyen d'extirper le paupérisme, de faire obstacle à la procréation désordonnée, d'équilibrer la population et les subsistances.

F. V.

(La fin prochainement.)

#### COUBRIER DE LA SEMAINE.

Pas plus de prophète que d'émeute, je m'en étais douté. Ces damnés socialistes semblent s'être donné le mot pour demeurer tranquilles, afin de mettre à bout la patience de M. Léon Faucher. Le gouvernement de la police avait bien espéré profiter de la queue du nouvel opéra et de la visite des Anglais à Paris, pour faire naître l'incident demandé; malheureusement l'arrivée des Anglais n'a pas produit le plus petit rassemblement sur la voie publique, et le fameux ballet des patineurs n'a encore agité que des espérances. M. Léon Faucher, en désespoir de cause, s'est raccroché à la loi de 1790, dont M. Guizot a déjà tiré un si bon parti, l'an passé, pour la monarchie de Louis-Philippe. M. Léon Faucher a invité ses préfets et ses commissaires de police à violer la loi de juillet 1848 contre les clubs, qui soustrait expressément les réunions électorales à la surveillance de la police. Il a ordonné à ses agents de pénétrer de force au milieu de ces réunions. C'était toucher le peuple souverain à l'endroit le plus irritable de sa susceptibilité. La provocation a produit d'assez brillants résultats; l'émeute ne s'est pas faite encore sur la place publique; mais elle a commencé à rugir dans le sein de l'Assemblée nationale. C'est un petit commencement; M. Léon Faucher se frotte les mains.

En effet, M. Ledru Rollin est monté mercredi à la tribune pour prier le ministre de s'expliquer sur cette violation flagrante de la loi. M. Léon Faucher a répondu de sa voix la plus aigre et la plus cassante qu'il avait le droit pour lui, le droit et la loi de 1790, et qu'il n'était pas homme à laisser périr entre ses mains un pareil texte de loi, d'une loi abrogée, il est vrai, mais de l'obscurité de laquelle un batailleur habile pouvait faire surgir au besoin une nouvelle guerre civile. M. Odilon Barrot qui soutenait la même opinion que M. Ledru-Rollin, il y a quinze mois, est venu apporter à son belliqueux collègue le secours de sa soixantième palinodie. Hélas! comme on se trompe sur notre compte, a dit en finissant et d'une voix larmoyante le majestueux président du conseil. On nous accuse d'envoyer des agents de police dans les réunions électorales pour entraver la liberté des discussions, tandis que notre unique désir, au contraire, est d'assurer à tous les électeurs la jouissance de leurs

(1) Journal des Débats du 5 janvier 1847.

droits et d'empêcher qu'il ne se débite là de dangereuses théories contre la liberté. Le poids du pouvoir est bien lourd. Oh! trois et quatre fois heureux qui ne l'ont pas porté!

L'Assemblée nationale, émue par cette péroraison touchante, s'est empressée de clore la discussion par l'ordre du jour pur et simple, quidonne un bill d'indemnité au ministère pour ses méfaits passés, et lui en promet un autre pour ses méfaits futurs. Cependant l'affaire est pendante devant les tribunaux. Un grand nombre de présidents d'assemblées électorales, se basant sur le texte formel de la loi de 1848, qui défend aux commissaires de police de mettre le nez dans ces réunions, ont été traduits devant la police correctionnelle ou municipale. Le juge de paix du canton de Sceaux notamment a renvoyé les prévenus de la plainte et a condamné la police aux dépens; mais la police a interjeté appel; les délais de la nouvelle instance demandent plus d'un mois pour le jugement de l'affaire; les élections seront terminées avant que la cour de cassation ait prononcé, et la police aura eu le champ libre pour ses manœuvres pendant la durée des élections. C'était là tout ce que voulait la police. Après nous le déluge.

La discussion a été fort animée de part et d'autre. Les interruptions, les provocations se croisaient. M. Denjoy faisait le matamore et parlait d'assommer la Montagne. Les orateurs de ce côté qui savent leur histoire de la Convention sur le bout du doigt, engageaient le Legendre de la droite à faire décréter préalablement que la Montagne était un bœuf. Le bruit s'est répandu dans la soirée que M. Denjoy avait envoyé ses témoins à M. Ledru-Rollin. Nous espérons que l'illustre chef du parti républicain a eu le bon esprit de répondre à son provocateur que la première condition d'un duel loyal consiste dans l'égalité des enjeux, et qu'un chef du parti national, un orateur de talent et d'avenir, n'a pas à se commettre avec les doublures et les inutilités d'une faction de privilégiés. Il est très facile, en effet, d'être méchant quand on n'a que soi à perdre; mais les choses changent de face quand on porte avec soi les destinées d'une révolution. Ainsi répondait Mirabeau, grand amateur de coups d'épée pourtant, aux ferrailleurs de la noblesse, qui furent de tout temps plus habiles à manier le fleuret et l'injure que les armes du sens commun.

La discussion avait pris ces allures irritantes; la menace était dans toutes les bouches, la colère dans tous les regards, quand une nouvelle tombe tout à coup au sein de l'Assemblée, et appelle vers un autre côté l'émotion générale. On apprend que le représentant Raspail, neveu du condamné de Bourges, vient de frapper au visage, dans un des couloirs de l'enceinte, le représentant Point, qui a déposé contre son oncle. Aussitôt, la discussion s'arrête; l'Assemblée se forme en groupes, et, au bout d'un quart d'heure d'attente, le président rouvre la séance pour lire un réquisitoire, écrit *ab irato* par M. le procureur général Baroche, qui sollicite de ses collègues l'autorisation de poursuivre sur-le-champ l'auteur du soufflet en question. Le souffleur se défend fort maladroitement, et cherche à rejeter la provocation sur sa victime, qui l'aurait lorgné, à ce qu'il prétend, d'une manière offensante. Cette explication n'est pas admise, et l'Assemblée accorde l'autorisation demandée. Nouvelles rumeurs et recrudescence d'interpellations et de récriminations respectives. Quelqu'un demande qu'on aille chercher M. Rébillot, pour empoigner le coupable qui a manqué de respect à la majorité de ses collègues. M. Léon Faucher jubile, voit déjà le feu prendre aux poudres et savoure l'espoir de sauver encore une fois sa patrie avant les élections.

Le lendemain, nouvel orage, journée des confessions. Le parti des éditeurs, qui se compose de MM. Pagnerre, Bixio, Garnier Pagès, Duclerc, et qui fut très rudement malmené dans le temps par M. Cavaignac, s'enfonça et disparaît. Dieu veuille avoir son âme!

Le malheur est arrivé par la faute de M. Duclerc, ex-ministre des finances du National, qui n'avait pas assez médité ces paroles: *Trop parler nuit, trop gratter cuit.*

Un représentant assez inconnu, M. Chavoix, avait proposé, par amendement, le remboursement des 45 centimes. La proposition n'avait pas un caractère bien sérieux; mais il en est de certains chiffres comme de certains noms qui ont le don de courroucer les flots et de déchaîner les tempêtes. A peine le chiffre fatal a-t-il été énoncé que la discorde s'empare de tous les esprits. M. Flocon, de la Réforme, qui a été membre du gouvernement provisoire, et qui, en cette qualité, n'est pas fâché de dé-

cliner la responsabilité de l'impôt anti-républicain des 45 centimes, ni que dans sa pensée, pas plus que dans celle de ses collègues, cet impôt ait jamais eu un caractère définitif; que d'après eux l'impôt extraordinaire devait peser principalement sur les riches, et qu'en tout cas, l'impôt des 45 centimes n'avait été accepté par eux qu'à titre d'emprunt remboursable.

Alors M. Duclerc, du National, la chair de la chair de M. Garnier Pagès, s'élance à la tribune et déclare que le véritable auteur de l'impôt des 45 centimes est M. Ledru-Rollin, qui a motivé cette mesure par la maladresse de ses fameuses circulaires: M. Duclerc va plus loin encore, il accuse *quelqu'un* d'avoir proposé la banqueroute nationale comme unique moyen de salut.

Ces deux accusations, tant soit peu déloyales, appellent une justification. M. Ledru-Rollin n'est pas de ceux qui se défendent à la manière des prévenus habituels; la nécessité de la défense n'est jamais pour l'éloquent orateur qu'un prétexte pour porter la guerre dans le camp ennemi. Vous avez parlé d'une proposition de *banqueroute*, dit M. Ledru-Rollin à M. Duclerc, je vous somme de nommer le coupable. L'ex-ministre des finances balbutie, s'excuse, essaie de reprendre le ton conciliateur, déclare que la proposition n'est pas venue du sein du gouvernement provisoire, mais du dehors, de quelqu'un qu'il ne peut nommer. L'Assemblée, peu satisfaite de tous ces faux-fuyants, imprime par ses murmures un blâme sévère à l'imprudent accusateur. La désolation la plus extrême est au camp des éditeurs.

Le drame n'est pas terminé. Si ce n'est pas M. Ledru-Rollin qui a proposé la banqueroute, est-ce moi, demande à son tour M. Flocon? Nouveau refus de répondre. M. Goudchaux se charge de compléter la confession générale. M. Goudchaux est un honnête homme et un banquier israélite plus hardi que beaucoup de ses collègues français en matière de réformes. M. Goudchaux déclare sans plus attendre que la révolution de février n'a fait que démasquer les situations véreuses, que tous les banquiers qui ont failli, en février, étaient depuis longtemps ruinés; que les ennemis de la République ont pu faire d'elle le bouc émissaire des iniquités de la monarchie, mais que la vérité proteste contre les calomnies des adversaires de la République. M. Dupont (de l'Eure) se lève de son banc, soulevé par l'indignation qu'a excitée dans son âme la parole accusatrice du citoyen Duclerc; il déclare sur son honneur et sur sa conscience que jamais le mot de banqueroute n'a été prononcé dans les conseils du gouvernement provisoire. — Le parti des éditeurs, anéanti, terrassé, s'incline sous les coups de ces démentis formidables et s'achemine silencieusement vers la tombe. L'Assemblée repousse la proposition du citoyen Chavoix à une majorité immense.

A la fin de la même séance, elle vote un subside de 1 million pour augmenter le traitement des prêtres catholiques. Pitoyable mesure, qui condamne tel ou tel contribuable à subventionner les ministres d'un culte qui n'est pas le sien! Pitoyable politique, qui s'imagine adoucir le clergé et le réconcilier avec la République par l'aumône d'un million! La République, c'est la liberté et le complet développement de l'intelligence. Le clergé, c'est la prolongation de la minorité intellectuelle des populations et le maintien de l'obscurantisme. Il y a antipathie invincible entre la République et le clergé.

Donc le drame était là cette semaine, là et puis encore en Transylvanie, avec Bem. Bem est un général polonais, élevé à l'école du martyr et proscrit en 1832. Avant la révolution de février, Bem, retiré à Paris dans un appartement plus que modeste, y vivait du produit de ses leçons de mnémotechnie. Il inventait une foule de procédés ingénieux pour aider les mémoires paresseuses dans l'étude de l'histoire, de la géographie et des mathématiques. Réveillé par le coup de tonnerre du 24 février, il laisse là les études et part pour l'Italie, pour l'Allemagne, pour la Pologne, pour tous les pays où l'on va se révolter et se battre. Il est à Vienne au jour de l'insurrection de la capitale des Césars; il s'y défend jusqu'au dernier moment, trouve le moyen d'échapper à la poursuite des cavaliers de Jellachich et de Windischgraët, se rend près de Kossuth, qui lui confie le commandement d'une des principales divisions de l'armée hongroise. Bem organise son armée à la façon napoléonienne, surprend ses ennemis par la rapidité de ses marches, détruit leurs corps d'armée un à un, accule les Autrichiens sur les frontières de la Valachie, les y refoule, s'avance au devant des Rus-

ses qui accourent venger la défaite des Autrichiens, les bat à plates coutures, les chasse d'Hermanstadt, capitale de la Transylvanie; et s'empare de Cronstadt. Le prestige d'invincibilité de l'armée russe a reçu une rude atteinte; l'armée autrichienne a disparu de la scène; un seul homme, un simple guerrier, un chef de partisans humilie la superbe de deux des plus puissants empires, et force l'Europe étonnée et remplie d'admiration pour tant de courage et d'audace à se ressouvenir de la Pologne, terre des héros et des martyrs. La Pologne ne périra pas. — Allons, votre majesté royale de Prusse, dépêchez-vous de ceindre la couronne impériale, et que c'en soit fait avec l'Autriche; il s'agit pour vous à l'heure qu'il est d'être empereur ou de ne pas être. N'attendez pas qu'on vous avertisse par deux fois.

L'Assemblée nationale de France a parfois des inspirations heureuses. Lundi elle a voté un fonds de 1,600,000 fr. pour porter le minimum des émoluments des instituteurs primaires à 600 fr. Ce n'est pas encore assez, mais c'est un pas de fait dans la voie des véritables réformes démocratiques. Tenons-lui compte de ses actes, quand elle cherche à bien faire, ce qui ne lui arrive pas si souvent.

L'Assemblée nationale a bien fait aussi d'ajourner la discussion de la loi d'organisation judiciaire. Il n'y a que les révolutions qui puissent exécuter des réformes de ce genre, et ces réformes ne peuvent se faire que le soir de la victoire révolutionnaire; le lendemain, il est trop tard. La réaction veut et doit vouloir conserver l'organisation judiciaire ancienne; elle demande l'inamovibilité des magistrats; or, ce principe c'est tout simplement la contre-révolution, c'est-à-dire le plus absurde de tous les principes en matière de révolution. La première chose à faire en révolution est de casser tous les exécuteurs de la loi ancienne, tous plus ou moins compromis dans la tyrannie du passé; hors de là, point de salut pour l'idée nouvelle. Qui condamne Proudhon et les autres? Les juges d'autrefois. L'Assemblée constituante a sagement fait de laisser à l'Assemblée législative la responsabilité de la consécration du principe de l'inamovibilité magistrale.

Dans la séance de vendredi, M. Glais-Bizoin et M. Lherbette ont demandé la suppression des pensions payées aux sénateurs de l'empire et aux pairs de France de la restauration. Cette proposition a été repoussée par 346 voix contre 312.

M. Considerant a demandé à interpellier le ministère à propos des menaces et des injures dont le socialisme est l'objet. M. Considerant exposera samedi à l'Assemblée les moyens qu'il croit propres à concilier tous les intérêts et à résoudre le problème social. Nous reviendrons sur ce sujet dans notre prochain numéro.

Eugène Sue écrit à ses amis de Marseille qu'il refuse toute candidature à la Législative. Un grand ouvrage historique, entrepris par l'infatigable défenseur de la cause populaire dans un but d'intérêt démocratique, absorbe pour quelques années tout son temps et ne lui permet pas d'en distraire la moindre partie pour une autre œuvre. Noble exemple d'abnégation et de modestie à offrir à tous les ambitieux qui ne peuvent se résigner à servir la cause du peuple dans la mesure de leurs facultés.

La rue de Poitiers joue de malheur. On désigne sous le nom de rue de Poitiers une coalition d'ambitieux éreintés de tous les vieux régimes, qui représentent naturellement la République honnête et modérée et qui ont pris pour étendard un habit d'arlequin, afin de n'offenser personne et pour qu'il y eût place sous cette noble souquenille pour tous les dévouements dynastiques. Il y a dans cette faction-là des hommes qui pourraient compter leurs ans par le nombre de faux serments qu'ils ont prêtés à la branche aînée, à la branche cadette, à la révolution actuelle, voire à l'empire. Cette honorable institution s'est chargée, comme on sait, de sauver la société actuelle, menacée de subversion par les socialistes; et, pour sauver la société en péril, elle a imaginé d'organiser une propagande démesurée et gratuite de livres anti-socialistes. Malheureusement les écus abondent plus que les idées populaires à la rue de Poitiers, et ses livres ne se lisent pas. Les livres anti-socialistes ne se lisent pas parce que le peuple est persuadé, à tort ou à raison, que les livres qui ne se vendent pas, ne valent pas la peine d'être lus. Et nous ne pouvons nous empêcher d'être tout à fait de l'avis du peuple sur ce point, quand nous voyons figurer parmi ces petits livres destinés à éclairer l'intelligence du peuple, un des plus mauvais ouvrages de l'époque, le livre de M. Thiers sur la *Propriété*, où l'auteur compare le propriétaire à un lion qui se fait un arrondissement.

ment de carnage, et où le caractère des lapins, que connaissent particulièrement tous les habitants des campagnes, est odieusement défigurée. Ce n'est pas de notre faute, à nous, si le propriétaire n'est pas flatté d'être comparé à une bête féroce altérée de carnage et jalouse de ses droits.

Ce qui désespère la rue de Poitiers, bien plus vivement encore que l'insuccès de ses petits livres, qu'on lui renvoie quelquefois avec des explications désobligeantes, c'est l'attitude de la *Presse*, journal socialiste, parfaitement rédigé, qui se tire à 70.000 exemplaires, et que tous les bourgeois s'arrachent avec un acharnement déplorable. Comment faire pour neutraliser le virus répandu à des doses si considérables ?

Un homme simple, un homme des vieux jours à qui l'un des chefs du comité des honnêtes gens adressait cette question lamentable, y répondit en ces termes : dépensez plus de bon sens, de logique et de talent que le journal empoisonneur. — Ce n'est pas la bonne volonté qui nous manque, reprit l'autre.

Savez-vous ce qu'ils ont voulu faire en désespoir de cause pour sauver la société ? Ils ont proposé à l'éditeur des œuvres d'un socialiste en renom de lui acheter tous ses volumes pour en faire un auto-dafé. L'éditeur, qui ne demande pas mieux que de vendre, avait accepté loyalement. Mais au moment de conclure, le cœur a manqué aux acquéreurs, et le poison, hélas, continue à se vendre avec privilège du peuple.

Les cours populaires de M. Émile Chevè à l'École de médecine et à la salle Saint-Méry, sont toujours suivis par un public immense et continuent d'obtenir un succès prodigieux. On sait que les cours de l'École de médecine ont été organisés par les soins de la mairie du onzième arrondissement. Nous suivons le cours de musique vocale avec la même assiduité que M. le maire, les adjoints et le chef du secrétariat de cette mairie exceptionnelle, et nous avons été témoins mercredi dernier d'une scène attendrissante. Le professeur, avant de commencer sa leçon, a cru de son devoir de remercier les honorables magistrats présents de leur généreuse initiative et de leur dévouement éclairé aux intérêts de la classe laborieuse. Alors l'adjoint, M. Magin Marens, s'est levé, et, dans une courte réplique, accentuée d'une émotion profonde qui s'est rapidement communiquée à tout son auditoire, il a répondu que les classes riches avaient joui assez longtemps du monopole de l'éducation et des jouissances intellectuelles, pour que le temps soit venu d'instituer la Faculté du peuple. D'unanimes applaudissements ont couvert aussitôt ces paroles généreuses et l'assemblée a été quelque temps à se remettre de son émotion.

Mais, mon Dieu, puisqu'il est si facile de faire le bien du peuple, et puisque cette rémunération de la gratitude populaire est si douce, expliquez-moi donc pourquoi la rage des améliorations ne mord pas au cœur tous les fonctionnaires publics et tous nos représentants ?

Au lieu de s'occuper du printemps et des fleurs ou d'une découverte nouvelle qui va permettre avant peu aux Chinois de venir nous rendre une visite de voisins, comme font aujourd'hui les Anglais, tout le monde en France s'occupe de futilités, de candidatures à la législative ; une espèce de fièvre électorale et de monomanie écrivassière et parlassière s'est emparée de tous les doigts et de toutes les langues. Et nous-mêmes, hélas ! qui déplorons si amèrement la folie de nos contemporains, nous cédon à la contagion de l'épidémie régnante, et au lieu de chercher à vous intéresser par la description de la machine aérostatique du citoyen Pettin, nous nous livrons en ce moment à la composition d'une brochure socialiste et archi-vénéneuse intitulée *Français ou Juif*, et dans laquelle nous nous attachons à prouver :

- Qu'il n'y a jamais eu que deux intérêts en lutte dans ce monde ; le Travail et la Fainéantise.
- Que le Travail ou le Droit se personnifie dans le français, la Fainéantise ou le Privilège dans le juif, l'usurier, l'homme du capital.
- Partant qu'il n'y a pas d'autre question à poser au candidat que celle-ci : Êtes-vous français ou juif ?

A. T.

NOUVELLES EXTÉRIEURES.

La contre-révolution triomphe en Italie sur toute la ligne. Gènes s'est rendue à discrétion aux troupes piémontaises, après quelques jours d'une

résistance acharnée. On parle également de la reddition de Palerme aux troupes napolitaines, après trois jours de bombardement. Les souverains de la malheureuse péninsule, qui se disent tous institués par Dieu pour faire le bonheur de leurs peuples, n'ont d'autre occupation, depuis peu, que de bombarder leurs capitales. C'est une manière comme une autre d'entendre le devoir des gouvernements.

Les républiques de Venise, de Rome et de Florence viennent d'adresser à la République française un énergique et touchant appel. Venise, Rome et Florence somment la France de tenir l'engagement solennel qu'elle a pris, quand l'Assemblée de ses représentants a déclaré, dans sa séance mémorable du 24 mai, que l'affranchissement de l'Italie serait un des principes absolus de sa politique vis-à-vis des autres Etats de l'Europe.

La réponse du gouvernement français est écrite d'avance dans le passé du gouvernement Barrot. Promettre et tenir sont deux.

— Dimanche, 1<sup>er</sup> avril, les 260 employés et ouvriers de l'imprimerie administrative Paul Dupont étaient réunis en assemblée générale pour recevoir leur dividende d'intérêt dans les bénéfices de la maison. Les témoignages du dévouement et de la cordialité la plus sincère ont eu lieu entre le patron et les travailleurs dans cette séance, qui a été une véritable fête de famille.

Les bases de l'association méritent d'être signalées, car elles réalisent en partie un problème dont la solution est depuis longtemps l'objet des recherches et des vœux des amis sincères de la classe ouvrière. Les travailleurs sont intéressés pour un dixième dans les bénéfices nets de la maison ; ils ne courent aucune chance de perte. Ils reçoivent leur salaire suivant leur mérite et l'utilité de leurs services ; mais leur droit au partage des bénéfices est le même. L'un ne reçoit pas plus que l'autre dans cette répartition, parce que chacun a contribué dans la mesure de son intelligence et de son zèle à la prospérité de l'entreprise. Voilà de la fraternité et de l'égalité bien comprises ; *Rémunération suivant le travail et la capacité ; — partage égal dans les bénéfices.*

Une médaille en argent, du prix de 5 francs, a en outre été distribuée à chacun des Associés en commémoration de cette heureuse fondation. Une médaille semblable avait été distribuée l'an dernier, et il est à remarquer que, malgré les temps difficiles que les ouvriers ont eu à traverser, chacun d'eux l'a conservée précieusement, et que pas un seul n'a songé à user du droit qu'il avait de l'échanger à la caisse contre sa valeur intrinsèque.

La *Presse* ajoute : Puisque nous venons d'admettre la communication qui précède, c'est l'occasion de faire connaître ce qu'a produit la participation des travailleurs de la *Presse* aux bénéfices des propriétaires du journal.

Cette participation a produit pour l'année 1848 la somme de 31.505 fr. 18 c. qui ont été distribués entre tous les travailleurs de la *Presse*, d'après les bases suivantes, arrêtées dans la délibération du 5 mars 1848 :

- 1<sup>o</sup> Paiement des salaires ;
- 2<sup>o</sup> Intérêt du capital calculé à raison de 5 p. 0/0 ;
- 3<sup>o</sup> Partage proportionnel de l'excédant entre le capital-argent et le capital-travail.

Après un mûr examen de la question de savoir sous quelle forme aurait lieu cette sous-répartition ; — paiement immédiat en espèces, achats d'inscriptions de rentes individuelles, ou versements à la Caisse d'épargne au compte de chacun des travailleurs, le Conseil des intéressés de la *Presse* s'est prononcé en faveur de ce dernier mode, qui est celui que la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a adopté.

La considération qui a déterminé surtout le Conseil en faveur du versement à la Caisse d'épargne, a été l'espérance que ce versement pourrait devenir le germe d'une idée féconde d'économie et de prévoyance, et resserrer entre les travailleurs de la *Presse* le lien du faisceau.

Organiser l'épargne dans l'épargne, et par l'épargne l'économie : — telle a été la pensée du Conseil, et le Conseil n'a pas douté qu'il ne fût suffisamment aidé dans la réalisation de cette pensée par tous les travailleurs de la *Presse*.

Les travailleurs de la *Presse* n'ont pas voulu qu'on pût les taxer de tiédeur à l'égard d'une innovation qui ne saurait manquer d'être adoptée par les journaux dont l'exploitation est prospère ; ils ont fait

graver, par Borrel, une très belle médaille à l'effigie du rédacteur en chef de la *Presse*, et au revers de laquelle sont écrits ces mots : ASSOCIATION DU CAPITAL-TRAVAIL AU CAPITAL-ARGENT.

L'élan est donné ; il sera suivi.

C'est également ici l'occasion d'ajouter que le rédacteur en chef de la *Presse* a souscrit l'un des premiers, pour la somme de vingt mille francs pour la construction d'une *Cité-ouvrière*, sous la condition expresse que cette construction aurait lieu à proximité des ateliers de la *Presse*. Le terrain est acheté et les devis sont dressés. Dans cinq mois, la *Cité-ouvrière* doit être construite, et dès cette année l'on pourra juger de tous les avantages que réunira cette utile et féconde création, encouragée par des souscriptions dont le chiffre s'élève déjà à plus d'un million.

— L'UNION FRATERNELLE, association générale des ouvriers cordonniers-bottiers, fondée par les délégués du Luxembourg, dont le siège principal est place du Louvre, 26, a l'honneur de prévenir le public qu'elle ouvre dimanche prochain, 8 avril, deux succursales, pour se mettre autant que possible à la portée de chacun ; la première sera rue Saint-Jacques, 108, au deuxième, en face le collège de France, la deuxième rue du faubourg Saint-Antoine, 122. Les personnes qui les honoreront de leur confiance trouveront dans ces établissements la bonne confection et la supériorité des marchandises pour les chaussures d'hommes, femmes et enfants, dans des prix très modérés.

— L'association fraternelle des tailleurs, fondée il y a un an et dont le siège était rue de Clichy, ancienne prison pour dettes, ayant reçu les sommes qui lui étaient dues par la ville de Paris, vient de se constituer régulièrement et d'ouvrir ses magasins, rue du Faubourg-Saint-Denis, 23, maison de la Banque du Peuple, au fond de la cour, au 1<sup>er</sup>.

Le plus grand nombre des anciens associés ayant laissé leur part des bénéfices acquis, l'association s'est trouvée à même de faire de nombreux achats aux meilleures fabriques de Sedan et d'Elbeuf, en draperies et nouveautés en tous genres et à tous prix ; elle pourra, en conséquence, répondre immédiatement à toutes les commandes qui lui seront faites.

Les amateurs de l'élégance, de la bonne confection du travail jointe au bon marché et à l'exactitude, y trouveront des avantages certains, et nous les engageons à visiter les magasins de cette association.

Nous prévenons en même temps les associations ouvrières et tous les démocrates socialistes que cette association n'a rien de commun avec le magasin de tailleurs confectionneurs qui se trouve à côté, au n<sup>o</sup> 27.

— L'association fraternelle des ouvriers coupeurs et ouvriers pour blouses, bourgeois, pantalons de fatigue et autres articles de la spécialité est aujourd'hui en pleine activité. Son siège est fixé rue du faubourg Saint-Antoine, 45. Ses magasins seront ouverts au public le 15 courant. Aussi le directeur délégué s'empresse-t-il d'annoncer aux personnes qui auront des acquisitions à faire qu'elles y trouveront non seulement du bon marché, mais encore solidité et bonne qualité de marchandises. On coupe sur mesure.

— Le bureau des délégués au Luxembourg est transféré rue de Bondy, 88.

On annonce qu'une boulangerie-sociétaire va s'établir à Nantes, et que le citoyen Roeger fournit le four à l'association.

— Une association d'ouvriers peintres-vitriers vient de se constituer à Lyon.

— A Saint-Quentin, des ouvriers vont former une association pour se procurer à meilleur compte les objets d'épicerie. Ce sera la seconde du même genre dans cette localité.

— L'association fraternelle des ouvriers modéleurs réunis de la ville de Lyon et ses faubourgs a l'honneur de prévenir les ingénieurs, maîtres mécaniciens et autres, qu'elle vient de fonder une association entre tous les meilleurs ouvriers modéleurs, et qu'ils se recommandent à eux pour les modèles de tous genres et les prient de leur confier des travaux en toute sécurité pour la bonne confection, la grande célérité et aux prix les plus modérés possibles.

Siège et atelier de la société, rue Perrache, 16.

— La société démocratique des *Industries-Unies* vient aussi de se reformer dans la même ville.

— La corporation des tisseurs a eu quelques discussions avec un fabricant. Après plusieurs demandes accomplies avec tous le ménagement qui doit toujours présider aux actes d'hommes libres et convaincus de leurs droits, les ouvriers et le fabricant se sont entendus, et nous sommes heureux d'annoncer que la réclamation des ouvriers a été trouvée juste et équitable par le fabricant qui l'a accueillie. Encore un bienfait de l'association. (*Association Rémoise.*)

Les ouvriers charpentiers et calfats de la ville de Bordeaux se sont déclarés en grève depuis vendredi.

Ils demandent une augmentation de salaire. Ces braves ouvriers, dont la journée a été jusqu'ici de 3 fr., mais qui ont quatre, cinq mois de chômage, ne gagnent en réalité, en moyenne, que 2 fr. par jour.

Ces ouvriers ont, pour la plupart, à pourvoir aux besoins de leur femme et de deux enfants au moins, quelques-uns en ont trois, quatre et même cinq.

Et en définitive, la somme de 2 fr. ne représente plus par personne que 10 sous par jour pour les familles où il y a deux enfants; 8 sous pour les familles avec trois enfants, 7 sous pour les familles avec quatre enfants et 6 sous pour les familles avec cinq enfants.

Les beaux raisonnements du *Journal le Peuple* et du *Courrier de la Gironde* tombent d'eux-mêmes devant de pareils faits.

Il est malheureusement trop constant que tout ce que nous avons dit sur le chiffre des salaires est la vérité. Tout le prouve, et les ouvriers sont parfaitement fixés sur leur misérable position. Il faut espérer qu'ils sauront l'améliorer.

— Les ouvriers maçons de Lyon qui s'étaient mis en grève, ont repris les travaux.

— La Grève des mineurs de Rive-de-Gier est terminée. Les ouvriers ont décidé que le travail serait reparti entre tous, et que chacun travaillerait trois jours par semaine. De la sorte, tous souffriront, mais aucun ne mourra de faim.

— Une rixe a eu lieu à Blois entre des compagnons charpentiers et des compagnons boulangers. Quand donc les ouvriers renonceraient-ils aux violentes rivalités de l'ancien compagnonnage! cela n'est plus dans les idées ni dans les mœurs de notre époque.

— L'impulsion donnée aux associations ouvrières par les travailleurs des grandes villes de France, porte à Bordeaux des fruits heureux. Les diverses corporations se sont réunies depuis quelque temps et nous pouvons annoncer à nos amis de Paris, de Reims, de Lille, de Marseille, etc., que notre ville, jusqu'ici dominée par la réaction, semble enfin se dégager de ses étrointes.

L'ASSOCIATION DES OUVRIERS IMPRIMEURS est en voie de prospérité. Beaucoup de zèle, beaucoup d'accord, perfection de typographie, accroissement continu de considération et de travail. — Résultats très-satisfaisants.

L'ASSOCIATION DES OUVRIERS CORDONNIERS est aussi sur le point d'aboutir. Les statuts sont élaborés, et, d'ici peu de jours, nous aurons probablement le plaisir d'annoncer l'ouverture des magasins.

LA CORPORATION DES OUVRIERS BOULANGERS, celles des OUVRIERS EBÉNISTES, DES FABRICANTS DE CAISSES, DES OUVRIERS TONNELIERS FABRICANTS EN NEUF, DES SCIEURS-DE-LONG, sont à même de s'organiser.

Nous ne saurions donner trop d'encouragement à ces braves amis. Qu'ils agissent et qu'ils ne se laissent pas détourner dans leurs efforts. L'association est le point important, le point capital pour les travailleurs; c'est par l'association seule qu'ils pourront s'émanciper, et se soustraire à l'exploitation du parasitisme capitaliste.

Nous avons appris que quelques corps d'état s'étaient réunis pour demander des augmentations de tarifs et de salaires. Les patrons pourront bien souscrire momentanément aux conditions que les ouvriers leur imposeront; mais ils trouveront moyen d'é luder tôt ou tard leurs engagements.

Allons, ouvriers de toutes les professions et de toutes les industries, mettez-vous résolument à l'œuvre; que Bordeaux, régénéré par vous, compte enfin parmi les villes à la tête du progrès!

(*Le Peuple Souverain.*)

— Le 10<sup>e</sup> arrondissement vient d'ouvrir, sous le titre de : *Institut populaire*, des cours analogues à ceux qui ont été établis dans le 11<sup>e</sup>. La grammaire, le dessin et la musique, etc., y seront enseignés. Ces cours ont lieu le soir, rue de Grenelle-Saint-Germain, 32, et rue Saint-Guillaume, 29.

— La même municipalité prévient aussi les familles que les inscriptions des enfants pour les écoles mutuelles dépassant le nombre ordinaire, et que la place venant à manquer, les enfants pourront être recus gratuitement dans les institutions privées.

Nous ne pouvons qu'approuver la municipalité du 10<sup>e</sup> arrondissement et les instituteurs qui se dévouent à cette œuvre; mais qu'on nous permette une question : comment se fait-il que l'Etat n'ait pas de locaux assez vastes pour recevoir tous les enfants qui se présentent? Les forces individuelles sont toujours trop faibles et s'épuisent vite. Si ces instituteurs n'eussent pas donné leur concours, n'y avait-il pas à craindre qu'un nombre assez considérable d'enfants eussent été privés des bienfaits de l'éducation?

— Nous trouvons dans le *Moniteur* l'avis suivant; nous le publions textuellement, laissant aux intéressés le soin de faire les commentaires auxquels il peut donner lieu :

« Un grand nombre d'ouvriers sans travail adressent individuellement des demandes au ministre des travaux publics, à l'effet d'être admis sur les ateliers des travaux publics.

« Il ne peut être donné aucune suite à ces demandes. Le gouvernement, dans son désir d'adoucir les souffrances et les privations que la stagnation des affaires industrielles et commerciales a imposées aux ouvriers, s'est efforcé de multiplier sur les divers points du territoire des travaux extraordinaires, et sa bonne volonté n'a eu pour limites que celles des crédits qui lui étaient alloués. Là se borne sa tâche; mais le ministre des travaux publics ne peut, en aucun cas, intervenir pour faire admettre des ouvriers, soit sur les chantiers ouverts en vertu d'adjudications régulières, soit sur des ateliers en régie. Dans le premier cas, l'embarquement des ouvriers se fait directement et exclusivement par l'entrepreneur; dans le second cas, il s'opère par les soins du préfet du département et de l'ingénieur en chef des travaux. C'est donc ou à l'entrepreneur des travaux, ou au préfet du département que les ouvriers doivent adresser leur demande d'admission dans les ateliers; tout autre mode de procéder ne ferait qu'entraîner pour eux une perte de temps toujours regrettable. »

— L'Académie des sciences morales et politiques vient de charger M. Blanqui de faire sur la situation des classes agricoles en France des recherches et un travail analogue aux recherches qu'il vient de terminer et au rapport qu'il a présenté récemment sur la situation des classes ouvrières de la France en 1848.

— C'est dans les premiers jours de juin qu'aura lieu, à Paris, l'ouverture du grand congrès annuel et central des agriculteurs français, délégués par les départements.

On pense que le congrès tiendra ses séances dans la grande salle d'honneur, à la Sorbonne.

— Le 5 avril, on comptait à Paris 25,723 ouvriers de divers états logeant en garni. Sur ce nombre, 17,890 étaient occupés et 7,833 ne l'étaient pas. Au mois de janvier dernier, ils étaient au nombre de 24,833, dont 19,703 travaillant et 8,142 inoccupés, ce qui, dans ces deux mois, donne une augmentation de 890 ouvriers et 1,189 travailleurs.

— Un médecin de Londres a présenté un rapport qui constate l'influence destructive qu'exercent sur la santé certains travaux auxquels des hommes et des femmes sont assujettis. Mille individus, dit-il, périssent annuellement parce qu'ils travaillent, chaque jour, dans les manufactures, plus longtemps que la constitution humaine ne peut le supporter. Si mille personnes perdaient la vie sur les chemins de fer, dans l'espace d'une année, on serait frappé de consternation et de terreur, c'est à peine si on oserait s'aventurer sur ces routes dangereuses. Mais la mortalité qui résulte des accidents sur les chemins de fer est bien inférieure à celle qui vient d'être citée, et cependant, qui ne songe avec effroi aux malheurs qui les chemins de fer ont quelquefois causés? Combien plus doit-on être sensible au sacrifice de tant d'existences, sacrifice qui ne provient que d'un

mauvais système de travail. Les réflexions à ce sujet deviendront encore plus tristes, en songeant que si mille individus périssent, plus de huit mille perdent pour toujours la santé, par les mêmes causes.

— Voici quel a été la semaine dernière le mouvement de la caisse d'épargne :

Versements reçus les dimanche 8 et lundi 9 avril, de 2,111 déposants, dont 288 nouveaux, 308,885 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 295 déposants, dont 202 soldés, 26,358 fr. 13 c.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 1,239 fr.

— Le quatrième numéro du journal mensuel la *Commune sociale* vient de paraître; elle contient : Protestation. — La Communauté réalise et organise la liberté pour tous. — Nobles et bourgeois, bourgeois et prolétaires. — Procès de Bourges. — Statuts d'une organisation communiste. — Revue intérieure. — Revue extérieure. — Correspondance.

Bureau : à Paris, rue Hautefeuille, 30. — Prix, par an, 4 fr.; six mois, 2 fr. On peut se procurer des numéros chez les marchands de journaux.

DE LA RÉPARTITION DES RICHESSES, OU DE LA JUSTICE DISTRIBUTIVE EN ÉCONOMIE SOCIALE, ouvrage contenant l'examen critique des différentes théories qui ont été exposées, soit par les économistes, soit par les socialistes, par François Vidal. Un vol. in-8<sup>o</sup> de 500 pages. Prix : 7 fr. 50.

VIVRE EN TRAVAILLANT! PROJETS, VOIES ET MOYENS DE RÉFORMES SOCIALES, par François Vidal. Un vol. in-18. Prix : 3 fr. 50.

LES JUIFS ROIS DE L'ÉPOQUE, HISTOIRE DE LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE, par Alph. Toussenel. 2 vol. in-8<sup>o</sup>. Prix : 10 fr.

L'ESPRIT DES BÊTES, VENERIE FRANÇAISE ET ZOOLOGIE PASSIONNELLE, par Alph. Toussenel. Un vol. in-8<sup>o</sup>. Prix : 8 francs.

HISTOIRE DU TRAVAIL ET DES TRAVAILLEURS EN FRANCE, par Vincard aîné. 2 vol. in-8<sup>o</sup>. Prix : 8 francs.

LE SOCIALISME DEVANT LE VIEUX MONDE, OU LE VIVANT DEVANT LES MORTS, par V. Considérant, représentant du peuple, suivi de JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE, par Victor Meunier. Un vol. in-8<sup>o</sup>. Prix : 2 fr.

Le citoyen Malardier, instituteur, vient de publier, sous le titre : *Le guide du peuple dans les élections*, une petite brochure destinée principalement à éclairer les paysans sur la valeur des idées sociales. *Le Guide du peuple dans les élections* se trouve à la *Propagande démocratique et sociale*, rue des Bons-Enfants, 1. Prix : 10 centimes.

APPEL AUX HONNÊTES GENS. Quelques pages d'histoire contemporaine, par Louis Blanc, représentant du peuple. Prix : 1 franc. Au bureau central, 8, rue et place Favart.

L'Europe révolutionnaire, par Ivan Golovine, 1 vol. in-18. 3 fr. 50. Chez Capelle, rue des Grès, n<sup>o</sup> 10.

L'un des propriétaires, LÉOPOLD GRAFFIN.

Imprimerie Poussielgue, rue du Croissant, 12.